

MPA
MASTER OF
PUBLIC ADMINISTRATION
Ouvert aux participant-e-s extérieur-e-s



ORGANISATION ET GOUVERNANCE DES ENTREPRISES PUBLIQUES ET DES PARTICIPATIONS

Sous la direction du Professeur Pierre Louis Manfrini

12 mercredis, du 6 avril au 6 juillet 2011



Institut de hautes études en administration publique
Swiss Graduate School of Public Administration

L'Université pour le service public

CONTEXTE ET THÉMATIQUE

Durant les vingt dernières années, la frontière du service public a subi de substantielles modifications.

Le processus de libéralisation a eu pour effet de supprimer le monopole dont bénéficiaient jusqu'à un certain nombre de régies publiques et d'ouvrir à la concurrence des prestations de services offertes à la population par des entités publiques.

La nature principalement commerciale et industrielle des activités des entreprises publiques implique d'assumer des risques, notamment financiers, parfois importants. Le thème de la gouvernance de ces entreprises publiques devient dès lors extrêmement important. Comment l'Etat doit-il assumer son rôle de propriétaire? Quel est le rôle dévolu au Gouvernement et aux Parlements cantonaux et fédéraux dans le pilotage des entreprises publiques et des participations?

OBJECTIFS

- Introduire les participants à la problématique de l'organisation et du pilotage des entreprises publiques, essentiellement au niveau cantonal mais également aux niveaux de la Confédération et des communes.
- Définir les nouveaux équilibres qui doivent s'établir entre les divers impératifs financiers et commerciaux auxquels sont confrontées les entreprises publiques et le contrôle politique nécessaire de ces entités, dont le fonctionnement présuppose l'engagement de moyens publics.

PUBLICS

- Etudiant-e-s du Mastère en administration publique de l'IDHEAP.
- Responsables politiques et administratifs impliqués dans les questions de gestion ou de surveillance des entreprises publiques aux trois niveaux du fédéralisme.
- Cadres dans les entreprises publiques.

SOMMAIRE / THÈME

- Sessions 1 et 2 **Clarification du concept de gouvernance**
- Distinction entre la gouvernance des entités publiques décentralisées et la gestion des participations
 - Critères de distinction à l'intérieur des entités décentralisées, entre les entités chargées de services publics et les entreprises publiques
 - Discussion des critères permettant de définir les contours de l'entreprise publique
 - Examen des cas SIG, Romande Energie, Université, CHUV, HUG, Aéroport international de Genève, TPG, Transports publics lausannois, BCV et BCG, La Poste, CFF, Swisscom, Skyguide.
- Sessions 3 et 4 **Modèle d'organisation choisi par les législateurs cantonaux pour les entreprises publiques**
- Forme de l'établissement public autonome/non autonome
 - Cas particulier du CHUV
 - Société anonyme de droit public (BCV et BCG)
 - Fondation de droit public (cas particulier de la Fondation pour la promotion des terrains industriels à Genève).
- Session 5 **Etendue du contrôle parlementaire sur les entreprises publiques**
- Définition des axes stratégiques de l'entreprise publique :
- Représentation des partis politiques au Conseil d'administration des entreprises publiques
 - Approbation du budget et des comptes
 - Approbation du tarif des services et prestations fournis aux clients ?
 - Conflits d'intérêts : la double qualité parlementaire et d'administrateur
 - Limitation de la transparence entre l'entreprise publique et l'organe parlementaire pour des informations susceptibles d'affecter la position concurrentielle de l'entreprise publique.
- Session 6 **Rôle du gouvernement dans la surveillance des entreprises publiques**
- Le conseiller d'Etat siégeant au Conseil d'administration
 - Problèmes et risques
 - Le pouvoir d'instruction du Conseil d'Etat à l'égard des organes de l'entreprise publique.
- Session 7 **Règles applicables en matière de gestion administrative et financière**
- Application des règles relatives à la comptabilité commerciale ; origine et portée des normes IPSAS
 - Définition de l'organe de révision des entreprises publiques
 - Réviseur indépendant ou rôle de l'inspection cantonale des finances
 - Rôle de la Cour des comptes dans les cantons.
- Session 8 **Entreprise publique exerçant des activités de nature commerciale et industrielle et respect du principe de la spécialité**
- Dilemme entre contrôle parlementaire, contrôle politique et politique commerciale
 - Investissements à l'étranger
 - Etude du cas Swisscom.
- Session 9 **Régime juridique applicable aux rapports avec les clients et usagers des entreprises publiques**
- Analyse du régime de la responsabilité
 - Régime particulier ou soumission au droit ordinaire
 - Responsabilité subsidiaire de l'Etat ?
 - Analyse de la problématique liée aux déboires de la BCV et de la BCGE.

Session 10 **Statut des agents des entreprises publiques**

- Politique de rémunération du personnel et des membres du Conseil d'administration
- Pouvoir de décision en la matière
- Logique d'entreprise et contrôle politique
- Enjeux et difficultés.

Sessions 11 et 12 **Gestion des participations**

- Législation existante dans les cantons (examen de la législation vaudoise) (projet de législation genevoise)
- Statut des délégués publics de la Confédération, des cantons et des communes au sein des organes des sociétés dont l'Etat détient des participations
- Pouvoir d'instruction et responsabilité
- Règles particulières en matière de gestion des participations détenues par des entreprises publiques
- Examen des cas Swisscom, ALPIC et EOS.

INTERVENANTS

Divers intervenants, provenant tant des entreprises publiques que des services de l'Etat qui les pilotent, ainsi que des spécialistes universitaires et experts du domaine viendront illustrer les thèmes traités.

MÉTHODE D'ENSEIGNEMENT ET D'ANIMATION

Les documents relatifs à cet enseignement seront disponibles à l'avance on line avec un accès réservé aux participant-e-s.

Les participant-e-s sont priés de prendre connaissance à l'avance de la documentation et de procéder aux lectures recommandées.

Chaque session sera consacrée à la discussion des divers thèmes liés à la gouvernance des entreprises publiques et des participations.

ÉVALUATION DES PARTICIPANT-E-S

L'évaluation des participant-e-s se fera sur la base de travaux de groupe qui seront présentés et discutés dans le cadre du cours. Le travail consistera à préparer et à animer dans un cas concret la discussion des thèmes figurant à l'ordre du jour des séances.

Une participation active et régulière au cours donne droit à une attestation. En outre, l'IDHEAP délivre un certificat universitaire aux participant-e-s qui satisfont aux critères d'évaluation relatifs à la préparation et à la présentation d'un travail de cours. Quant aux étudiant-e-s du MPA de l'IDHEAP, elles/ils sont tenu-e-s de présenter un tel travail.

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Conditions d'admission

Le cours est ouvert à toute personne au bénéfice d'un diplôme universitaire ou d'une expérience professionnelle équivalente, ainsi qu'aux étudiant-e-s du MPA.

Délai d'inscription

Vendredi 26 mars 2011.

Les demandes d'inscription seront en principe traitées par ordre d'arrivée, dans les limites du nombre de places disponibles.

Finance d'inscription

CHF 3600.– pour l'ensemble du cours (documentation comprise). En cas de dédit avant le début du cours, un montant de CHF 750.– est perçu.

Horaire et lieu

Les mercredis du 6 avril au 6 juillet 2011, de 9 h 15 à 16 h 15

Salle 003 de l'IDHEAP, Lausanne.

Renseignements complémentaires

Auprès du Professeur Pierre Louis Manfrini, tél. 022 839 49 49

pierre.louis.manfrini@bmglaw.ch ou au secrétariat de l'IDHEAP, tél. 021 557 40 00

Internet: www.idheap.ch, suivre le lien Droit public.

L'IDHEAP EN BREF

Avec l'Institut de hautes études en administration publique, la Suisse dispose d'une haute école universitaire pour l'enseignement et la recherche dans le domaine de la conduite des organisations publiques et para-publiques. Institut à vocation nationale, accrédité par la Confédération et au niveau international (EAPAA), l'IDHEAP, fondé en 1981, est une fondation autonome associée à l'Université et à l'École polytechnique fédérale de Lausanne.

L'IDHEAP propose une large palette de formations pour acquérir et perfectionner les connaissances nécessaires aux spécialistes des affaires publiques. Il dispense ainsi le MPA (Master of Public Administration), le Master PMP (Master of Arts in Public Management and Policy) de niveau deuxième cycle en collaboration avec plusieurs universités suisses et organise des SSC (Séminaires pour Spécialistes et Cadres). Il assure également une formation doctorale et décerne le titre de docteur en administration publique de l'Université de Lausanne.

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

au cours « ORGANISATION ET GOUVERNANCE DES ENTREPRISES PUBLIQUES ET DES PARTICIPATIONS »

A retourner avant le vendredi 26 mars 2011 à l'adresse suivante:
IDHEAP – Secrétariat – Quartier Unil Mouline – CH-1015 Lausanne

Nom

Prénom

Date de naissance

Lieu de naissance

Nationalité (lieu d'origine)

Adresse privée

Employeur

Fonction actuelle

Adresse professionnelle

Tél. professionnel

privé

Fax

E-mail

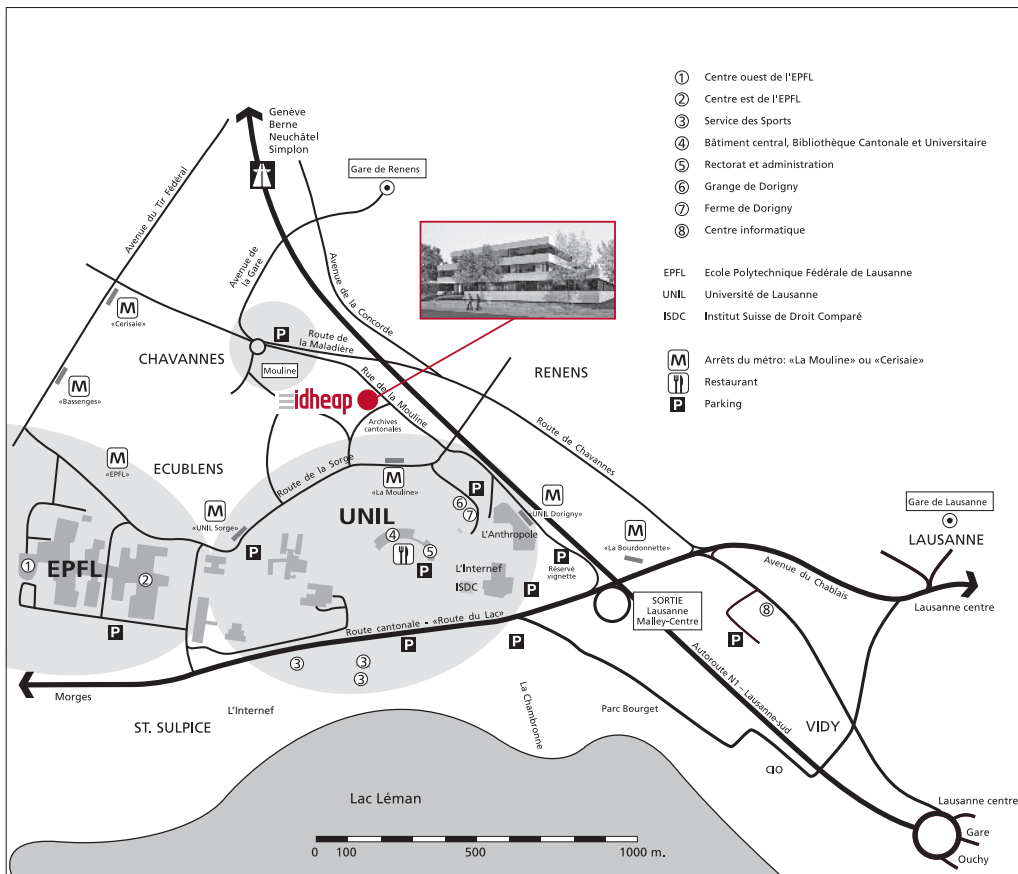
Derniers diplômes et certificats obtenus (titre, institution, année d'obtention)

Quels sont les motifs de votre inscription et qu'attendez-vous du cours ?

Date

Signature

Joindre une photographie format passeport !



www.idheap.ch

informations et inscriptions en ligne



Institut de hautes études en administration publique

Swiss Graduate School of Public Administration

Quartier UNIL Mouline – CH-1015 – Lausanne

T : +41(0)21 557 40 00 – F : +41(0)21 557 40 09

idheap@idheap.unil.ch – www.idheap.ch

L'Université pour le service public

